

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

22^{ème} RALLYE NATIONAL DU TREPORT

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	dès réception du visa	
Ouverture des engagements	dès réception du visa	
Clôture des engagements	Lundi 23/05/2022 23h59	
Parution du carnet d'itinéraire	Sam 28/05/2022 9h/12h et 13h30/19h Dim 29/05/2022 9h/12h et 13h30/19h Ven 03/06/2022 09h/19h	Chez Manuelle Montagne (ex Bar de l'Aigle) 20 place Général Leclerc 76660 GRANDCOURT
Dates et heures des reconnaissances	Sam 28/05/2022 9h/12h et 13h30/19h Dim 29/05/2022 9h/12h et 13h30/19h Ven 03/06/2022 09h/19h	
Vérifications administratives	Ven 03/06/2022 15h/19h45	Salle Reggiani, av des Canadiens 76470 Le Tréport
Vérifications techniques	Ven 03/06/2022 15h15/20h00	Salle Reggiani, av des Canadiens 76470 Le Tréport
Heure de mise en place du parc de départ	Ven 03/06/2022 15h00	Quai S 76470 Le Tréport
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs	Ven 03/06/2022 18h00	Salle Reggiani, av des Canadiens 76470 Le Tréport
Briefing des ouvriers et véhicules d'encadrement	Ven 03/06/2022 19h30	Salle Reggiani, av des Canadiens 76470 Le Tréport
Tableau d'affichage physique		Salle Reggiani, av des Canadiens 76470 Le Tréport Parc Fermé du Casino du Tréport Place de la Batterie, 76470 Le Tréport
Tableau d'affichage déporté pendant l'épreuve		Caserne des Pompiers 76660 Grandcourt
Tableau d'affichage dématérialisé		
Publication des équipages admis au départ	Ven 03/06/2022 21h00	
Publication des heures et ordres de départ	Ven 03/06/2022 21h00	
Départ	Sam 04/06/2022 08h30 (1 ^{ère} VH)	Quai S 76470 Le Tréport
Publication des résultats partiels	Sam 04/06/2022 Durant la journée	Consulter régulièrement le tableau d'affiche dématérialisé

Arrivée	Sam 04/06/2022 A partir de 18h40	Quai S 76470 Le Tréport
Vérifications finales		Autovision 232 avenue Pierre et marie Curie 80350 Mers les Bains
Taux horaire de la main d'œuvre		60 € TTC
Publication des résultats définitifs du rallye		à l'issue du délai réglementaire
Remise des prix	Sam 04/06/2022 A partir de 18h45	Quai S 76470 Le Tréport
Parc à plateaux obligatoire		Parking EINEA Rue Lavoisier 76260 EU
Site internet de l'épreuve		http://www.asavaldebresle.org
Direct de l'épreuve		http://www.rallygt.net/rntp2022/

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Val de Bresle organise le 22^{ème} Rallye National du Tréport en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Normandie le 14/03/2022 sous le numéro 22 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 208 en date du 14/03/2022.

Secrétariat du Rallye, Adresse : **ASA Val de Bresle**
..... **4 rue de la Mare 76630 LES IFS**
Téléphone : **Marc LEDUE 06.80.03.18.42**
Permanence du Rallye : **Vendredi 03 et Samedi 04 Juin 2022**
..... **Salle Reggiani, Avenue des Canadiens, 76470 Le Tréport**

Organisateur technique

Nom : **Hervé LARUE**
Adresse : **Le Moulin à Raines 76260 LONGROY**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Présidente du Collège des Commissaires Sportifs	Françoise MAWDSLEY Licence n°1653
Commissaires Sportifs	Christine FAULIN-LECAT Licence n°126053
	Annick LARUE Licence n°19109
Directeur de Course	Hubert VERGNORY Licence n°7092
Directeurs de Course adjoints	Sylvie MONNIER Licence n°9968
	Lucien VARANGLE Licence n°36384
	Jacques LE GALL Licence n°9383
	Sébastien DEUIL Licence n°113016
	Jean-Yves FAULIN Licence n°11116
	Francis GROUD Licence n°8035
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	Didier DENIS Licence n°132362
	Sylvain MONNIER Licence n°9636
	Patrick JOVE Licence n°128187
	Sandrine LONGONI Licence n°42411

Directeurs de Course stagiaires	Jean-Michel GUEGAN..... Licence n°8072
Commissaire Technique responsable	Philippe MARTIN Licence n°2787
Commissaires Techniques adjoints	Xavier LEFEBVRE..... Licence n°179744
	Christian BOUCHARD Licence n°35065
Commissaire Technique adjoint délégué VH	Jacques SALENNE Licence n°18219
Médecin chef	Jean-Louis AUBLE Licence n°4592
Chargés des relations avec les concurrents	Denis THUILLIER Licence n°17953
	Laurent BRAURE..... Licence n°196163
Chargé des relations avec la presse	Docteur CARON.....
Chronométreurs	Claude CHRISTEL Licence n°9367
	Michel GUENET Licence n°196276
	Laurence LEDUE Licence n°149229
	Anthony LAOUST Licence n°245502
	Jean AUBERT Licence n°123698
	Sylvain COUEDON Licence n°228506
	Christine COUEDON Licence n°298440
	Anne-Lyse JOLY Licence n°297903
	Cyril LEBLANC Licence n°205961
	Laurent HENNEBOIS..... Licence n°3346
	Arnaud LEBAILLIF Licence n°211834
Classement	Raphael VOISIN

1.2P. ELIGIBILITE

Le 22^{ème} Rallye National du Tréport compte pour :

- Coupe de France des Rallyes 2022 coefficient 3
- Championnat de la Ligue de Normandie 2022

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, les formalités de déroulement des vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Afin de limiter l'empreinte carbone de l'épreuve, les engagements seront uniquement acceptés électroniquement, via un formulaire d'engagement en ligne sur internet.

Toute personne qui désire participer au 22^{ème} Rallye National du Tréport, doit compléter le formulaire d'engagement en ligne, avant le **Lundi 23 Mai 2022 à 23h59**.

Le formulaire d'engagement est accessible sur le site de l'ASA : <http://www.asavaldebresle.org>

Le règlement des droits d'engagement se fera uniquement lors des vérifications. Les concurrents sont invités à préparer en amont leur règlement et leur fiche d'enregistrement des équipements de sécurité.

Tout forfait doit être indiqué sans délai aux coordonnées se trouvant dans l'accusé de réception d'engagement.

Contact engagement : Raphael VOISIN Tél : 06.51.77.62.54 Mail : rvoisin@rallygt.fr

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **120 voitures maximum**.

Si le nombre de concurrents VHC est inférieur à 20, la liste des concurrents au rallye moderne sera complétée par les équipages de la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci, afin de compter 140 équipages au total (épreuve moderne et épreuve historique).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs :
 - pilote et/ou copilote membre de l'ASA Val de Bresle :450,00€
 - pilote et copilote non-membres de l'ASA Val de Bresle :490,00€
 - équipage 100% féminin :450,00€
- sans la publicité facultative des organisateurs :
 - pilote et/ou copilote membre de l'ASA Val de Bresle :900,00€
 - pilote et copilote non-membres de l'ASA Val de Bresle :980,00€
 - équipage 100% féminin :900,00€

3.1.12P. La réception de la demande d'engagement sera réputée « accusée » lorsque l'équipage engagé recevra une confirmation de dépôt par mail.

3.2P. EQUIPAGES

3.2.7P. Le briefing sera remis écrit aux concurrents, contre émargement, à leur passage aux vérifications administratives.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autoriséeTerrain de Football Municipal (CD 149), Grandcourt 76660

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 22^{ème} Rallye National du Tréport représente un parcours de 276,350 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de 116,910 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1/4/7 d'une longueur de 13,970 km

ES 2/5/8 d'une longueur de 10,250 km

ES 3/6/9 d'une longueur de 14,750 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe n°1 dite "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures indiquées au paragraphe « Programme / Horaires ».

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Le rallye se terminera au CH9A. S'en suivra les CH9B Podium Casino JOA et CH9C Entrée en Parc Fermé Final. La non-présentation à l'un des deux CH9B et CH9C, ou aux deux, entraînera l'exclusion de l'équipage des classements du meeting.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

a) Généralités

La remise des prix se déroulera le samedi 04 Juin 2022 à partir de 18h45 sur le podium d'arrivée, où les concurrents devront attendre les instructions des officiels.

Tous les concurrents classés recevront une coupe. Les primes en espèces ne sont pas cumulables.

Les primes en espèces seront adressées aux récipiendaires dans un délai de 7 jours ouvrés, suivant la publication du classement final définitif.

Les primes de classe en espèces seront réduites s'il y a moins de 100 partants, sauf pour les 3 premiers au classement général scratch. (par exemple : 92 partants, les primes seront distribués à 92%).

b) Classement général scratch

Les trois premiers concurrents au scratch seront récompensés.

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
700 €	600 €	500 €

c) Classement général au groupe

Il n'est pas prévu de primes aux Groupes.

d) Classement général à la classe

Les 33 classes récompensées sont :

R5 (R5 + Rally2 + Rally2kit), **Rally3**, **R4**, **R3**, **Rally4**, **R2**, **Rally5**, **R2J**, **FR2**, **R1**
N4, **N3**, **N2**, **N2S**, **N1**
A8W, **A8**, **A7S**, **A7K**, **A7**, **A6K**, **A6**, **A5K**, **A5**
F2000-15, **F2000-14**, **F2000-13**, **F2000-12**, **F2000-11**
RGT16, **GT+15**, **GT10**, **GT9**

Tableau des récompenses par classe

Classes \ Position	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
Moins de 4 partants	245 €				
De 4 à 10 partants	368 €	245 €	163 €		
Plus de 10 partants	490 €	368 €	245 €	163 €	123 €

Les coupes seront remises lors de la Cérémonie du podium final.

e) Classement Féminin

Le premier équipage complètement féminin (pilote féminine et copilote féminine), sera récompensé d'une coupe et d'un prix en espèces de **250€**.

f) Prime « spectacle »

Un partenaire de l'épreuve récompensera le plus beau passage dans une épingle (qui sera dévoilée aux concurrents dans un additif à paraître) par une prime exceptionnelle de **500€**.

Le partenaire se charge de désigner le jury, qui aura la responsabilité de choisir le plus beau passage.

Le partenaire fera connaître à l'organisateur son choix, qui sera porté à la connaissance de l'équipage lors de la remise des prix.

L'itinéraire horaire ci-dessous est calculé sur l'heure du premier concurrent VHC.

ETAPE 1 – SAMEDI 04 JUIN 2022					
SECTION 1					
CH 0	SORTIE DE PARC FERME				08h30
CH 0A	ENTREE PARC D'ASSISTANCE	26,340		00h35	09h05
CH 0B	SORTIE PARC D'ASSISTANCE			00h25	09h30
CH 1	AVANT ES 1	4,230		00h11	09h41
	ES 1		13,970	00h03	09h44
CH 2	AVANT ES 2	3,800		00h23	10h07
	ES 2		10,250	00h03	10h10
CH 3	AVANT ES 3	18,330		00h35	10h45
	ES 3		14,750	00h03	10h48
CH 3A	ENTREE EN PARC DE REGROUPEMENT	9,050		00h25	11h13
SECTION 2					
CH 3B	SORTIE DE PARC DE REGROUPEMENT			01h15	12h28
CH 3C	ENTREE PARC D'ASSISTANCE	3,500		00h08	12h36
CH 3D	SORTIE PARC D'ASSISTANCE			00h40	13h16
CH 4	AVANT ES 4	4,230		00h11	13h27
	ES 4		13,970	00h03	13h30
CH 5	AVANT ES 5	3,800		00h23	13h53
	ES 5		10,250	00h03	13h56
CH 3	AVANT ES 6	18,330		00h35	14h31
	ES 6		14,750	00h03	14h34
CH 6A	ENTREE EN PARC DE REGROUPEMENT	9,050		00h25	14h59
SECTION 3					
CH 6B	SORTIE DE PARC DE REGROUPEMENT			00h45	15h44
CH 6C	ENTREE PARC D'ASSISTANCE	3,500		00h08	15h52
CH 6D	SORTIE PARC D'ASSISTANCE			00h40	16h32
CH 7	AVANT ES 7	4,230		00h11	16h43
	ES 7		13,970	00h03	16h46
CH 8	AVANT ES 8	3,800		00h23	17h09
	ES 8		10,250	00h03	17h12
CH 9	AVANT ES 9	18,330		00h35	17h47
	ES 9		14,750	00h03	17h50
CH 9A	FIN D'EPREUVE SALLE REGGIANI	20,180		00h50	18h40
CH 9B	PODIUM CASINO JOA	2,300		00h30	19h10
CH 9C	ENTREE EN PARC FERME FINAL	1,820		00h30	19h40

⇒ Pas de pénalités pour pointage en avance au CH9A